

Centre Technique Municipal (CTM) - Rénovation des vestiaires pour le personnel - Approbation de l'avant-projet sommaire - Lancement de la consultation

M. LE MAIRE, Rapporteur : Les vestiaires du personnel technique sont situés en sous-sol du bâtiment des magasins et des ateliers du Centre Technique Municipal.

A l'origine de la construction en 1969, ces vestiaires étaient installés sur un plateau de 600 m² environ correspondant à 2 travées. L'extension des vestiaires sur une travée supplémentaire a été réalisée en 1979 et depuis, seules de petites interventions d'entretien ont été effectuées.

Depuis 1969, les effectifs des services ayant évolué, les locaux et les équipements sanitaires ne correspondent plus aux besoins du personnel.

Les nouveaux effectifs par service sont les suivants :

- Electricité - Chauffage : 34
 - Déchets : 70
 - Voirie : 90
 - Eaux : 32
 - Assainissement : 14
 - Chauffeurs :
 - Roulage : 75 }
 - Manutention : 28 } regroupés
- soit 343 agents

De plus, la plupart des installations datent de l'origine du bâtiment et sont considérablement dégradées.

Pour ces différentes raisons, il a été décidé de reconsidérer l'aménagement des vestiaires sur le plateau existant en l'agrandissant d'une travée, afin d'y accueillir les services actuellement installés et les «chauffeurs» qui dépendent du service Parc Auto Déchets.

L'état général des locaux et des équipements (non adaptés aux règles d'hygiène) nécessite une restructuration générale dont la conduite d'opération sera assurée par la Direction Générale des Services Techniques de la Ville de Besançon représentée par le Service Bâtiment.

Ce dernier coordonne, en plus de la mission de conduite d'opération, l'action des différents services municipaux associés au projet.

Après consultation, Patrick Chaillard, architecte d'intérieur, a été retenu pour assurer la maîtrise d'oeuvre de cette opération sur la base du programme élaboré par les différents services concernés.

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 8 300 000 F TTC, suivant le plan de financement ci-après :

	1999	2000	2001	Total
Budget Principal				
Chauffeurs				2 400 000
Electricité-Chauffage				800 000
Voirie				2 250 000
<i>Sous-total</i>	0	4 250 000	1 200 000	5 450 000
Budgets Annexes				
Eaux	0	500 000	250 000	750 000
Assainissement	150 000	250 000	100 000	500 000
Déchets	0	500 000	1 100 000	1 600 000
<i>Sous-total</i>	150 000	1 250 000	1 450 000	2 850 000

Le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Avant-projet définitif : décembre 1999/ mi-janvier 2000.
- Projet d'exécution : fin janvier - février 2000.
- Consultation des entreprises : mars 2000.
- Choix des entreprises : fin mai 2000.
- Démarrage du chantier (y compris la période de préparation) : juin 2000.
- Délai : 10 mois.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet,
- lancer l'(ou les) appel(s) d'offres, et à signer le(s) marché(s), le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits :
 - au budget principal au chapitre 90.020.2313.98193.33000,
 - aux différents budgets annexes correspondants.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 1999.